

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 22 mai 2026

DCS11-2026

Le 22 mai 2026, à 13h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués
en exercice : 74
Quorum requis : 37

Présents : 69
Pouvoirs : 3
Votants : 72

Excusés : 7

Date de convocation :
15/05/2026

Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, Mme Olga BOUBET-FURAHA, Mme Cécile COTTENCEAU, M. Renaud DE SAINT DENIS, M. Damien DE WINTER, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, M. Jean-François JURASCHEK, Mme Azilis LADJADJ, M. Stéphane LE HELLEY, M. Marc LECERF, M. Patrick LEDOUX, M. Benjamin LEPAYSANT, M. Philippe MARS, M. Aristide OLIVIER, Mme Sylvie PERNOIT, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Rodolphe THOMAS, Mme Laurence TROLET, M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant), M. Aurélien GUIDI (délégué suppléant), M. Christian HARDOUIN (délégué suppléant), M. Didrik JANIN-HAMEL (délégué suppléant), M. Michel LAFONT (délégué suppléant), M. Pascal POLIN (délégué suppléant), Mme Aminthe RENOUF (déléguée suppléante), Mme Magali SAINT (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, Mme Céline CAPET, M. Romuald FERRARI, Mme Lynda LAHALLE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Loïc MELON, M. David MODESTE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Thôn Dao, M. Arnaud DOLLEY, M. Thomas DUPONT-FEDERICI, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Laurent HOTTELART, M. Franck JOUY, M. Olivier LAVAUULT, M. Alain DUVAL (délégué suppléant)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Sébastien BINET, M. Kévin DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Bruno CANDON (délégué suppléant), M. Edouard REUSSNER (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Christophe BRAUD, M. Rémy GUILLEUX, M. Jérôme LEBOUTELLER, M. Bruno LEGRIX, M. Emmanuel MAURICE, M. Olivier PINEL, M. Didier BERTHELOT (délégué suppléant), M. Eric BURNEL (délégué suppléant), M. David GUESNON (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Jean-Christophe CARON, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Guillaume LECOEUR, M. Philippe PESQUEREL, M. Yves LEBOURGEOIS (délégué suppléant), Mme Angélique LEMIERE (déléguée suppléante), M. Jacques-Yves QUIN (délégué suppléant)

Etaient présents mais ne prenaient pas part aux votes :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Pierre SCHMIT

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Isabelle ONRAED (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cœur de Nacre : Mme Florence LASKAR (déléguée suppléante), M. Loïc PIERRE-BOITARD (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Frédéric JUS (délégué suppléant), M. Philippe LANDREIN (délégué suppléant), Mme Martine PIERSELA (déléguée suppléante)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Benjamin CAMPOS (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

Communauté de communes Val-ès-Dunes : M. Philippe PIARD (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Xavier HAY, M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Serge LADAN

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Sylvie GRENIER

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Jean-Luc MOTTAIS

Communauté de communes Val-ès-Dunes : M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Maria MONTERO

Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau

Exposé :

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que l'élection du Président, des VP et membres du Bureau doit avoir lieu au scrutin uninominal secret à trois tours.

Conformément l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Aux termes de cet article, le nombre de vice-présidents est déterminé librement par l'organe délibérant de l'EPCI, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents. Avant de procéder à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, il convient d'arrêter le nombre de Vice-Présidents.

Concernant le nombre de membres du Bureau, l'article 5 des Statuts prévoit :

« Afin de constituer le Bureau, le Comité syndical élit parmi ses membres le Président, puis les Vice-Présidents dont il fixe le nombre et les membres. Le Bureau est composé selon les principes suivants :

Pour les affaires portant sur les actions métropolitaines citées au 2.1 :

Chaque EPCI ou collectivité territoriale membre est représenté par la moitié de ses délégués titulaires définis au 4-1.1 au Comité syndical ; en cas de nombre impair, sera retenue l'unité immédiatement supérieure.

Pour les affaires portant sur les contractualisations, actions spécifiques de niveau métropolitain et SCoT des EPCI socle citées au 2.2 et 2.3, la composition fixée précédemment est complétée comme suit :

S'ajoutent aux titulaires de chaque EPCI désignés au titre des actions métropolitains, trois délégués, plus un délégué par tranche entamée de 40 000 habitants, même incomplète.

Le chiffre de population pris en compte pour déterminer le nombre de délégués est celui de la population municipale (définition INSEE) connue au moment de la désignation des délégués.

Pour les affaires présentant un intérêt commun, la composition du Bureau comprend tous les délégués qui y sont désignés, quel que soit leur EPCI. »

L'application de l'article 5 des Statuts du Pôle métropolitain amène à calculer le nombre de délégués suivants au Bureau (incluant le Président et les VP) :

- Caen la mer : 17
- Cingal Suisse Normande : 5
- Cœur de Nacre : 5
- Pays de Falaise : 5
- Val es Dunes : 5
- Vallées de l'Orne et de l'Odon : 5

Dans ce cadre, le Comité Syndical a fixé le nombre de Vice-Présidents à 6.

Le bureau est donc constitué d'un total de 42 membres : un président, 6 Vice-Présidents et 35 autres membres du bureau. Il convient désormais de procéder à leur élection.

L'élection des Vice-Présidents et des autres membres du bureau se fait, successivement fonction par fonction, au scrutin secret uninominal à trois tours sans obligation de parité. L'élection est constatée en cas de majorité absolue au 1er ou 2ème tour ou à la majorité relative au 3ème tour. En cas d'égalité des suffrages au 3ème tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé de procéder à un vote à bulletin secret par vote électronique.

Election des Vice-Présidents

Vu la délibération de ce jour fixant à 6 le nombre de Vice-Présidents,

Proposition :

Sont proposés par leurs EPCI respectifs et sont candidats :

- 1^{ème} Vice-Président : M. Nicolas JOYAU (au titre de Caen la mer)
- 2^{ème} Vice-Président : M. Patrick MOREL (au titre de Cingal – Suisse Normande)
- 3^{ème} Vice-Président : M. Philippe CHANU (au titre de Cœur de Nacre)
- 4^{ème} Vice-Président : M. Kevin DEWAELE (au titre du Pays de Falaise)
- 5^{ème} Vice-Président : M. Philippe PESQUEREL (au titre de Val ès dunes)
- 6^{ème} Vice-Président : M. Rémy GUILLEUX (au titre de Vallées de l'Orne et de l'Odon)

Vote :

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents.

1^{er} Vice-Président : M. Nicolas JOYAU est élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 72

2^{ème} Vice-Président : M. Patrick MOREL est élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes contre : 0 – Votes pour : 71

3^{ème} Vice-Président : M. Philippe CHANU est élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes contre : 0 – Votes pour : 71

4^{ème} Vice-Président : M. Kevin DEWAELE est élu la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes contre : 0 – Votes pour : 71

5^{ème} Vice-Président : M. Philippe PESQUEREL est élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes contre : 0 – Votes pour : 71

6^{ème} Vice-Président : M. Rémy GUILLEUX est élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 72

Election des autres membres du Bureau

Les Vice-Présidents sont membres du Bureau.

Les autres membres proposés pour le Bureau sont :

- Au titre de la CU Caen la mer :
 - Romain BAIL
 - Erwann BERNET
 - Sonia DE LA PROVÔTE
 - Fabrice DEROO
 - Stéphane LE HELLEY
 - Laurence TROLET
 - Rodolphe THOMAS
 - Aristide OLIVIER
 - Azilis LADJADJ
 - Jean-Marc PHILIPPE
 - Dorothée PITOIS-BLESTEAU
 - Thierry RENOUF
 - Damien DE WINTER
 - Pascal SERARD
 - Cécile COTTENCEAU
- Au titre de la Communauté de communes Cingal Suisse Normande :
 - Lynda LAHALLE
 - Pierre BRISSET
 - Céline CAPET
 - Jacky LEHUGEUR
- Au titre de la Communauté de communes Cœur de Nacre :
 - Thông DAO
 - Olivier LAVAULT
 - Arnaud DOLLEY
 - Franck JOUY
- Au titre de la Communauté de communes Pays de Falaise :
 - Hervé MAUNOURY
 - Hélène LEMARCHAND
 - Sébastien BINET
 - Jacques LE BRET
- Au titre de la Communauté de communes Val es Dunes :
 - Marie-Françoise ISABEL
 - Jean-Christophe CARON
 - Philippe PIARD
 - Olivier GUILLEMETTE
- Au titre de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :
 - Olivier PINEL
 - Emmanuel MAURICE
 - Christophe BRAUD
 - Jean-Luc MOTTAIS

Vote :

Il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau.

Sont élus membres du Bureau :

M. Romain BAIL, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 6 – Votes blanc : 4 – Votes pour : 62

M. Erwann BERNET, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 69

Mme Sonia DE LA PROVOTE, élue à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 3 – Votes pour : 68

M. Fabrice DEROO, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 70

M. Stéphane LE HELLEY, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 3 – Votes pour : 68

Mme Laurence TROLET, élue à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 2 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Rodolphe THOMAS, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 6 – Votes pour : 65

M. Aristide OLIVIER, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 69

Mme Azilis LADJADJ, élue à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 1 – Votes pour : 71

M. Jean-Marc PHILIPPE, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 1 – Votes pour : 71

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, élue à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 71

M. Thierry RENOUF, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 4 – Votes pour : 68

M. Damien DE WINTER, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 7 – Votes blanc : 4 – Votes pour : 61

M. Pascal SERARD, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 70

Mme Cécile COTTENCEAU, élue à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 69

Mme Marie-Françoise ISABEL, élue à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 1 – Votes pour : 69

M. Jean-Christophe CARON, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 1 – Votes pour : 68

M. Philippe PIARD, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 69

M. Olivier GUILLEMETTE, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 2 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 66

M. Thôn̄g DAO, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Olivier LAVAUT, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Arnaud DOLLEY, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Franck JOUY, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 68

M. Olivier PINEL, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Emmanuel MAURICE, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 1 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 69

M. Christophe BRAUD, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Jean-Luc MOTTAIS, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 68

M. Hervé MAUNOURY, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 5 – Votes pour : 65

Mme H  l  ne LEMARCHAND,   lue    la majorit   absolue des voix exprim  es

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 68

M. S  bastien BINET,   lu    la majorit   absolue des voix exprim  es

Abstentions : 0 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 70

M. Jacques LE BRET,   lu    la majorit   absolue des voix exprim  es

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 68

Mme Lynda LAHALLE,   lue    la majorit   absolue des voix exprim  es

Abstentions : 0 – Votes blanc : 2 – Votes pour : 68

M. Pierre BRISSET,   lu    la majorit   absolue des voix exprim  es

Abstentions : 0 – Votes blanc : 1 – Votes pour : 69

Mme C  line CAPET,   lue    la majorit   absolue des voix exprim  es

Abstentions : 1 – Votes blanc : 0 – Votes pour : 69

M. Jacky LEHUGEUR, élu à la majorité absolue des voix exprimées

Abstentions : 0 – Votes blanc : 1 – Votes pour : 69

Le Bureau compte 42 membres (1 Président, 6 Vice-Présidents, 35 membres)

Il se compose de la manière suivante :

Collectivité	Délégués titulaires
C.U. Caen la mer	BAIL Romain
	BERNET Erwann
	COTTENCEAU Cécile
	DE LA PROVÔTE Sonia
	DE WINTER Damien
	DEROO Fabrice
	JOYAU Nicolas
	LADJADJ Azilis
	LE HELLEY Stéphane
	OLIVIER Aristide
	PHILIPPE Jean-Marc
	PITTOIS-BLESTEAU Dorothée
	RENARD Emmanuel
	RENOUF Thierry
SERARD Pascal	
THOMAS Rodolphe	
TROLET Laurence	
C.D.C. Cingal - Suisse Normande	BRISSET Pierre
	CAPET Céline
	LAHALLE Lynda
	LEHUGEUR Jacky
	MOREL Patrick
C.D.C. Cœur de Nacre	CHANU Philippe
	DAO Thong
	DOLLEY Arnaud
	JOUY Franck
	LAVAUULT Olivier
C.D.C. "Pays de Falaise"	BINET Sébastien
	DEWAELE Kevin
	LE BRET Jacques
	LEMARCHAND Hélène
	MAUNOURY Hervé
C.D.C. "Val es Dunes"	CARON Jean-Christophe
	GUILLEMETTE Olivier
	ISABEL Marie-Françoise
	PESQUEREL Philippe
	PIARD Philippe
C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	BRAUD Christophe
	GUILLEUX Rémy
	MAURICE Emmanuel
	MOTTAIS Jean-Luc
	PINEL Olivier

Enfin, un exemplaire du procès-verbal de séance est envoyé, dès sa signature, pour transmission, au Préfet. Le Préfet en constate la réception sur un registre et en donne récépissé (article R. 118 du code électoral).

Contentieux de l'élection des Présidents et Vice-Présidents

Il est identique à celui de l'élection du maire et des adjoints.

S'agissant d'un contentieux électoral, seuls le préfet, les candidats ou tout électeur d'une commune membre d'un EPCI sont recevables à former une protestation contre l'élection du Président ou du Vice-Président.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président,

Marie-Françoise ISABEL

Emmanuel RENARD

